



Arrêt de travail et congès payès

Par R0by

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail du dimanche 2 février au mercredi 5 février inclus. J'avais posé 5 jours de congés payés du lundi 3 février au vendredi 7 février. Mon employeur refuse de remplacer mes jours de congés payés des lundi, mardi et mercredi par des jours d'arrêt de travail.

Il affirme que, légalement, mon congé a débuté dès le vendredi 31 janvier au soir, avant le début de mon arrêt, et que dans ce cas, mes jours de congés payés ne peuvent pas être remplacés par des jours d'arrêt de travail.

A-t-il raison ?